



Mémoire de stratégie  
CID 1999/2000

**Sujet : « La francophonie est-elle  
une stratégie ? »**

CRC2 BAILLAT  
Groupe C4

- 1. La francophonie est-elle une stratégie ?**
  - 2. Commissaire en chef de 2ème classe Jean-Michel BAILLAT**
  - 3. 13 mars 2000**
  - 4. Division C**
  - 5. Mémoire d'étude dirigée de stratégie**
  - 6. La politique de la francophonie n'est pas seulement une démarche diplomatique. Dans l'esprit des fondateurs comme des acteurs contemporains, elle sous-tend une véritable stratégie avec des retombées concrètes en termes de puissance et d'influence pour la France. Toutefois cette stratégie n'est pas à la hauteur des ambitions affichées ou sous-jacentes.**
- 1. Mots clés : francophonie, politique, stratégie, culturelle, linguistique, diplomatie**

# TABLE DES MATIERES

## INTRODUCTION

### I UNE STRATEGIE CULTURELLE DE PUISSANCE

#### A GEOGRAPHIE DE LA FRANCOPHONIE

#### B LE CADRE INSTITUTIONNEL

- 1) Les textes juridiques
- 2) Les institutions
  - . La délégation générale à la langue française
  - . L'agence intergouvernementale de la Francophonie

#### C GENESE ET ENJEUX DE LA FRANCOPHONIE

- 1) Les principales étapes historiques
- 2) Une interprétation plausible mais non probante de cette histoire
- 3) Enjeux de la Francophonie : l'exception culturelle

### II LES REPERCUSSIONS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE DE LA FRANCOPHONIE

#### A LA MENACE

#### B LA FRANCOPHONIE COMME STRATEGIE

- 1) La Francophonie, modèle d'indépendance culturelle
- 2) La Francophonie, vecteur de la présence française dans le monde

#### C LES RESULTATS

- 1) Une présence sur tous les océans
- 2) L'importance des Départements et Territoires d'Outre-Mer

### III UNE STRATEGIE INADAPTEE ?

#### A LES AMBIGUITES DE L'EXCEPTION CULTURELLE

- 1) L'interventionnisme est une stratégie...
- 2) ...dont l'efficacité est discutable

#### B LES DEFAUTS DE L'INSTITUTIONNALISATION A LA FRANCAISE

- 1) Le manque de moyens
- 2) Une réponse culturelle à un défi économique et politique

## CONCLUSION

## INTRODUCTION

« Pour les uns la Francophonie repose sur le sentiment d'appartenir à une communauté que fonde le partage d'une langue, le français... Pour d'autres, la Francophonie n'est qu'une machine de guerre servant à maintenir les anciennes possessions françaises dans des liens de dépendance linguistique et coloniale. ».

Par cette opposition tranchée, Jean-Louis Joubert<sup>1</sup> expose avec beaucoup de pertinence la problématique de la Francophonie<sup>2</sup>. Ce mouvement politique dont les origines remontent au lendemain des indépendances africaines présente des aspects ambivalents.

Le sommet de Moncton<sup>3</sup> s'intitule de façon fort œcuménique : « sommet des pays ayant le français en partage » ; le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali déclare en liminaire : « la Francophonie est une autre manière de vivre l'universel »<sup>4</sup>.

Cependant le président Chirac lors de la 7<sup>ème</sup> conférence des ambassadeurs, qui précédait de peu le sommet de Moncton, présentait ainsi l'orientation diplomatique de notre pays : « la France sera écoutée si elle a un message. Face aux tentations du laissez faire, la France doit être le pays de l'imagination et de la volonté au service d'une ambition généreuse et cohérente. »<sup>5</sup>

La coexistence des vocables « ambition » et « généreuse » contient à elle seule un programme : il s'agit bien de définir une politique où la « générosité » fonde la place ambitieuse de la France sur la scène internationale. Cette manière de se définir soi-même comme porteur de vérités universelles et favorables au progrès de l'humanité correspond bien à notre identité nationale. Le général de Gaulle disait en 1954 : « Il y a un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde. » Associant le particulier et l'universel, valeurs nationales et histoire mondiale, notre pays affiche une position diplomatique subtile qui lui permet de se situer de façon bien visible au rang des puissances de vocation mondiale.

---

<sup>1</sup> Encyclopaedia Universalis, article « Francophonie », p.944.

<sup>2</sup> A l'instar de la plupart des auteurs sur le sujet, nous emploierons désormais le terme « Francophonie » avec une majuscule pour désigner le mouvement politique et l'organisation des pays « ayant le français en partage ».

<sup>3</sup> 8<sup>ème</sup> sommet de la Francophonie, le 3 septembre 1999 à Moncton, Nouveau Brunswick, Canada.

<sup>4</sup> Documents d'actualité internationale n°20, Documentation Française, 15/10/1999

<sup>5</sup> Discours du 26 août 1999, ibid. p. 807.

La politique de la Francophonie apparaît donc bel et bien comme un instrument spécifique de la diplomatie française, même si cet instrument participe au concert d'une action collective qui dépasse le seul Etat français.

Par ailleurs, il semble bien établi que le sentiment de l'identité nationale est une condition de la puissance de l'Etat. Un auteur écrit avec juste raison: « Tous les attributs de la puissance seront insuffisants s'ils ne sont pas liés par ce sentiment d'identité nationale »<sup>6</sup>.

Dans le même temps qu'elle rassemble les pays de l'aire francophone sous une bannière commune, la politique de la Francophonie permet à la France de mettre en évidence une identité culturelle forte, qui devient, par le biais du « sentiment d'appartenance nationale » qu'elle peut susciter, un élément de sa stature géopolitique. Philippe de Saint Robert va jusqu'à prétendre que la France dispose, avec sa langue, d'une « véritable force de dissuasion »<sup>7</sup>. Sans nous livrer à de telles hyperboles, nous pouvons considérer la dimension culturelle comme un facteur immatériel de la puissance. Raymond Aron affirmait que : « la combinaison de tous les facteurs de la puissance est insuffisante si la capacité d'action collective de la population, si la capacité des dirigeants à créer un sentiment d'appartenance nationale ne sont pas là »<sup>8</sup>.

Peut-on dès lors légitimement s'interroger sur la place de la politique francophone dans la stratégie générale de la France ?

Il est communément admis aujourd'hui que le champ de la stratégie ne se borne plus à la seule stratégie opérationnelle. Le concept de stratégie totale développé par le général Beaufre, ou celui de stratégie intégrale mis en avant par le général Poirier<sup>9</sup> comprennent explicitement des aspects culturels. La démarche « culturaliste » en stratégie, illustrée notamment en France par Bruno Colson<sup>10</sup>, vise à identifier les déterminantes culturelles de la stratégie des nations.

Dans le monde de l'après-guerre froide, le risque de conflit majeur s'est atténué. Ne serait-ce que temporairement, les préoccupations de défense au sens classique passent au second plan. La Russie ne peut plus se contenter de son arsenal nucléaire pour peser sur les affaires du monde. Il semble que l'avenir soit aux nations capables d'une stratégie globale. Or, compte tenu de l'évolution fulgurante des communications, de l'importance inédite des médias et des nouvelles technologies, la stratégie globale se doit plus que jamais d'intégrer la dimension culturelle. Gérard Chaliand écrit : « l'empire d'aujourd'hui se mesure non seulement en termes militaires, industriels et financiers, comme au début du XXème siècle, mais en termes d'avance et de capacité d'innovation technologique dans le secteur

---

<sup>6</sup> Bertrand Gallet : « La puissance idéologique des Etats », in « La puissance internationale », dir. Pascal Boniface, DUNOD 1994.

<sup>7</sup> Ph. de Saint Robert, « La cause du français » éd. La Place Royale, 1987.

<sup>8</sup> Cité par B. Gallet, op.cit. p.137.

<sup>9</sup> Général André Beaufre, « La stratégie de l'action » ; général Lucien Poirier, « Stratégie théorique » ; cf H. Coutau-Bégarie, « Traité de stratégie », Economica 1999 p.417 sq.

<sup>10</sup> Notamment « La culture stratégique américaine », Economica 1993, et l'article « La culture stratégique française » in STRATEGIQUE n°53.

communication /information, qui permet de projeter son influence, entre autres, à travers sa culture et sa langue »<sup>11</sup>.

Etudier la Francophonie en tant que visée stratégique apparaît donc bien comme une problématique pertinente. Toutefois, l'approche stratégique se distingue-t-elle clairement de l'analyse diplomatique ?

Selon Hervé Coutau-Bégarie<sup>12</sup>, « la stratégie raisonne en termes de puissance alors que la diplomatie raisonne en termes d'influence ». La France est une puissance moyenne, mais dont le rang économique et le statut de membre permanent du Conseil des Nations Unies lui permettent de compter sur l'échiquier mondial. Le français, parlé par moins de 4% de la population mondiale, mais parlé sur les cinq continents et dans les organisations internationales, revêt pour la puissance de la France une importance plus grande que le russe, l'allemand ou le chinois à l'égard de la puissance de la Russie, de l'Allemagne ou de la Chine : « La langue française est en effet porteuse du messianisme et de l'universalisme de la France, de ses messages chrétien, révolutionnaire, laïque... »<sup>13</sup>.

Sans doute la diplomatie utilise t-elle aussi volontiers ce type d'argumentaire. Mais la stratégie se distingue de l'analyse diplomatique par l'angle de vue : les deux disciplines organisent l'affrontement des volontés au service de l'antagonisme politique. Cependant si la stratégie opère par la recherche de la supériorité, la diplomatie procède par la conciliation et la négociation.

Nous tenterons de montrer que le domaine culturel, souvent conçu et présenté comme l'accessoire de la diplomatie, est également le lieu de la confrontation stratégique.

Notre étude comprendra trois parties :

- 1) nous essaierons en premier lieu d'identifier la Francophonie en tant que stratégie culturelle de puissance. Cette première partie comprendra une description géographique, institutionnelle et historique, suivie d'une recherche des intentions stratégiques sous-jacentes de la France;
- 2) nous étudierons ensuite les retombées stratégiques réelles de la Francophonie pour notre pays, en termes de territoire, d'image ou de position de la France vis-à-vis du reste du monde ;
- 3) la question de l'adéquation de cette stratégie aux fins visées et aux conditions mondiales de la compétition des puissances sera ensuite posée.

---

<sup>11</sup> G. Chaliand, « Dynamiques de long terme et risques contemporains », *Stratégique* 1/97, n°65.

<sup>12</sup> *op.cit.* p. 185.

<sup>13</sup> Albert Salon, « La Francophonie, nouvel objet de la défense nationale », *Revue de Défense Nationale* 1995, p. 45 à 57.

## I UNE STRATEGIE CULTURELLE DE PUISSANCE ?

Dans une première phase, historiquement, le facteur culturel fut un adjuvant de la diplomatie classique : chaque Etat a tenté, à côté de ses moyens d'expansion militaire ou d'influence, de diffuser sa propre culture. Aujourd'hui encore, les anciennes colonies ou dominions sont marqués par les traits de la civilisation de la puissance de tutelle. Antilles francophones, anglophones, néerlandaises ou hispanophones présentent ainsi des visages bien distincts, où transparaissent les caractères de ces différentes nations européennes. La décolonisation a donné un nouveau visage à ce phénomène : les nations ont rajouté un chapitre culturel à leurs relations diplomatiques depuis les années soixante, en procédant à des échanges artistiques sans pratiquer pour autant de stratégie d'expansion dans ce domaine.

Il est néanmoins une puissance qui fait exception : les Etats Unis, pour leur part, ont toujours apporté à la diffusion de leur culture une attention jalouse.

L'UNESCO (organisation des Nations Unies pour l'éducation et la culture) fut ainsi conçue dès l'origine comme un instrument de la politique étrangère américaine<sup>14</sup>. Lors de sa création, dans l'immédiat après-guerre, l'organisation se donnait pour objectif de favoriser la liberté de l'information. Cette idée libérale recouvrait en fait une entreprise de « conquête des esprits »<sup>15</sup>, dont le véritable propos n'était autre que d'évincer les agences de presse européennes alors florissantes, Havas, Reuter, au profit des agences américaines. De cette façon, on empêchait les barrières protectionnistes de l'époque de jouer au détriment des médias américains. Il est significatif d'observer que la montée du Tiers Monde à l'UNESCO, ainsi que la gabegie qui a caractérisé la gestion de cet organisme, ont conduit les Etats Unis à se retirer à la fin des années quatre-vingt de tous les programmes, à l'exception du Programme Général d'Information.

Comme le note Jean-Marie Guéhenno<sup>16</sup>, « les régulations globales qui rendent la mondialisation possible continuent d'être assurées, pour une part essentielle, par des centres de décision situés aux Etats-Unis ». Les normes financières (la Securities & Exchange Commission, SEC, les agences de notation Moody's et Standard & Poors qui évaluent les capacités des entreprises), les normes juridiques, technologiques et même sanitaires sont marquées par la prépondérance américaine. A l'inverse, toute tentative de soumettre les Etats-Unis à une norme européenne se heurte à de grandes difficultés. Le succès de la norme de téléphonie GSM reste à cet égard exceptionnel.

Les entreprises américaines évoluent ainsi dans un environnement mondial qui leur est favorable, car il ressemble de plus en plus à leur terrain d'origine. Les équipements techniques dont la production est aujourd'hui dispersée dans le monde sont déterminés par les normes américaines, mais aussi les méthodes de gestion et jusqu'aux modes de pensée.

Ainsi se dessine le contour d'une véritable stratégie d'utilisation de la culture à des fins de domination, une stratégie culturelle de puissance.

<sup>14</sup> Y. Marek, « Dynamique des ensembles géo-linguistiques et culturels »,

<sup>15</sup> L'expression est de Foster Dulles, Secrétaire d'Etat américain de l'après-guerre.

<sup>16</sup> « Américanisation ou mondialisation », Politique étrangère 1/99 p.9, (IFRI).

La France ne suivrait-elle pas également une telle logique, sous des apparences de prosélytisme linguistique universel ? A considérer les réels atouts que confère la Francophonie à notre pays, une telle hypothèse apparaît vraisemblable.

Avant de vérifier cette idée, il conviendra de présenter sommairement le cadre géographique et institutionnel de la Francophonie. L'examen de l'histoire du mouvement et de ses enjeux réels permettra de proposer à la fin de cette partie un premier jugement critique.

## A. GEOGRAPHIE DE LA FRANCOFONIE

L'aire francophone couvre un nombre de locuteurs difficile à évaluer. On s'accorde en général à le chiffrer aux alentours de deux cent vingt millions dans la plus large extension du concept. La relation au français reste toutefois éminemment variable selon les pays. On peut classer les pays francophones en quatre catégories :

- les pays de langue française maternelle : Europe et Canada francophones ;
- les pays créolophones, où le français est langue officielle ou langue d'usage, plus ou moins familière à l'ensemble de la population (Antilles, Haïti, Guyane, Réunion, Maurice, Seychelles) ;
- les pays où le français est langue de communication ou langue de circonstance, pratiquée par une fraction de la population (Afrique Noire, Madagascar, Maghreb, Liban) ;
- les îlots francophones résiduels ou marginaux, où le français n'est utilisé que par des groupes limités ou dans des situations précises (Moyen Orient, Europe orientale, péninsule indochinoise...).

Il convient de noter l'absence de trois Etats, qui auraient vocation à des titres divers à faire partie de l'ensemble politique francophone :

- l'Algérie est le plus remarquable absent ; en raison de l'histoire récente et de l'importance du nombre de locuteurs francophones, ce pays aurait pu jouer le rôle de pivot de l'ensemble arabo-maghrébin. Les difficultés politiques actuelles, succédant à une politique déterminée d'arabisation depuis l'indépendance, expliquent qu'il n'en soit rien.
- Israël semble présenter des signes d'évolution favorable à la Francophonie, mais n'a pas adhéré au mouvement.
- Le Vatican, enfin, malgré les traditions culturelles, ne fait pas partie de l'ensemble francophone.

Observons que le classement des pays membres couvre l'ensemble des continents et des zones géopolitiques mondiales, en privilégiant, outre l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Afrique, le Moyen Orient et le Sud Est asiatique.

Cette répartition s'explique bien entendu par l'histoire coloniale de notre pays, ainsi que par son expansion missionnaire et son influence politique depuis le XVIIe siècle (Québec, Antilles, Gorée) jusqu'au XIXe (Afrique, Moyen Orient, Asie).

L'histoire de la politique de la Francophonie proprement dite, sauf à y inclure comme le font certains auteurs l'histoire même de la langue française, de l'édit de Villers-Cotterêts<sup>17</sup> à la création de l'Académie par Richelieu, débute beaucoup plus tard. Nous en traiterons après avoir décrit le cadre institutionnel du mouvement.

## B. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA FRANCOFONIE

### 1. Les textes juridiques

La loi du 31 décembre 1975, votée sous l'impulsion du président Pompidou, rend obligatoire l'usage du français et crée les commissions de terminologie et de néologie.

La loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon, impose la présence du français dans des domaines très divers : droit de la consommation, droit du travail, colloques internationaux organisés en France, enseignement, audiovisuel, contrats et communication des administrations et des services publics.

Cette loi fixe des principes, tels que :

- . l'emploi du français, langue de l'enseignement, des examens, des concours, mémoires et thèses ;
- . le plurilinguisme pour l'accueil des étrangers ;
- . l'égalité d'accès des citoyens à l'information et à la formation ;
- . l'information du consommateur.

L'article 22 de la loi du 4 août 1994 prévoit la rédaction au profit du Parlement d'un rapport annuel sur l'application des dispositions du texte. Ce rapport comporte en particulier des statistiques relatives à l'emploi du français, notamment dans le domaine de l'étiquetage et des modes d'emploi des produits. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes contribue à élaborer ces statistiques en procédant à des contrôles ponctuels, suivis ou non de procédures judiciaires.

### 2. Les institutions

Les principales institutions de la politique francophone sont, en France, la délégation générale à la langue française (DGLF), et, au plan international, l'agence intergouvernementale de la Francophonie.

---

<sup>17</sup> 1529 : François Ier oblige les parlements de justice à rédiger tous leurs actes en langue française.

- **la DGLF**

Relevant du ministre de la Culture après avoir été de nombreuses années au sein du ministère des Affaires Etrangères, la délégation générale à la langue française est chargée d'assurer la cohérence interministérielle du dispositif mis en place par la loi du 2 août 1994.

La DGLF s'appuie en particulier sur le groupe permanent des hauts fonctionnaires, constitué par le décret du 21 mars 1996 pour accompagner le rattachement de la DGLF à la Culture. Ce groupe a pour fonction d'assurer les échanges d'information, les tâches de veille et de concertation sur l'ensemble des politiques et des actions conduites en faveur de l'emploi, du développement et de l'apprentissage du français, en France, à l'étranger, dans les organisations gouvernementales et non gouvernementales, et au sein de l'Union Européenne.

La DGLF est chargée par décret d'assurer le secrétariat du Conseil Supérieur de la langue française, et de la Commission Générale de terminologie et de néologie. Avec les ministères chargés de la recherche et de l'industrie, elle anime le Conseil Consultatif pour le traitement informatique du langage.

En outre, à côté de ces missions confiées par les textes, la DGLF organise des réunions interministérielles sur des problèmes particuliers, et participe à de nombreux groupes de travail présidés par d'autres administrations.

Au rang des groupes auxquels participe la DGLF, on peut citer pour 1998<sup>18</sup>:

- la défense du plurilinguisme remis en cause par l'Office Européen des Brevets (OEB) et l'Institut International de Normalisation (ISO) ;
- le groupe sur « le statut du français dans les institutions européennes » piloté par le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de coopération économique et européenne (SGCI);
- la préparation de multiples réunions internationales sur la société de l'information, sous l'égide du ministère des Affaires Etrangères ;
- le groupe ad hoc « Plurilinguisme » au sein du comité d'orientation stratégique télécommunication et informatique de l'AFNOR (Association Française de Normalisation);
- le groupe interministériel « autoroutes de l'information », piloté par le ministère de l'Industrie ;
- les travaux sur le commerce électronique dirigés par le SGCI, et la recommandation du Conseil National de la consommation sur ce thème.

Enfin la DGLF effectue une veille systématique sur tous les textes parus au Journal officiel des Communautés Européennes et suit toutes les jurisprudences de la Cour de Justice des Communautés Européennes. Le SGCI consulte la DGLF au sujet des directives et règlements en cours de négociation, des décrets de transposition, des réponses de la France à des questions de la Commission, et de la rédaction de mémoires en réponse à des questions préjudicielles susceptibles d'avoir des incidences linguistiques.

---

<sup>18</sup> Source DGLF : Rapport d'activité 1998.

Parmi les textes ainsi examinés, figurent par exemple en 1998 :

- . le projet de directive sur le commerce électronique ;
- . la mise en demeure de la Commission sur la transposition de directives concernant les assurances ;
- . des mémoires en réponse aux questions préjudicielles sur les dispositions linguistiques de la directive sur les denrées alimentaires ;
- . la réglementation des brevets.

- **l'Agence intergouvernementale de la Francophonie**

Héritière de l'agence de coopération culturelle et technique, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (ci-après : l'Agence) est chargée de promouvoir et diffuser les cultures de ses membres, et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux. Il s'agit d'une organisation internationale de droit public, créée aux termes de la convention de Niamey en 1970 sous l'impulsion de trois chefs d'Etat africains, Léopold Sédar Senghor, du Sénégal, Habib Bourguiba, de Tunisie, et Hamani Diori, du Niger.

Elle regroupe aujourd'hui quarante-neuf Etats qui « unis par les liens que crée le partage de la langue française, souhaitent, par des actions de coopération multilatérale, utiliser ces liens au service de la paix, du dialogue des cultures et du développement »<sup>19</sup>.

L'Agence est l'opérateur principal des programmes de coopération décidés par les sommets des chefs d'Etat et de gouvernement des pays « ayant le français en partage ». La charte de la Francophonie lui confie le soin de favoriser le dialogue entre les cultures, de soutenir les politiques d'éducation des Etats membres, d'encourager l'utilisation des nouvelles technologies de communication à des fins de développement, et d'appuyer les Etats membres dans leurs efforts pour la construction et l'approfondissement de l'Etat de droit et de la démocratie.

Jusqu'en 1997, l'Agence était dirigée par le Secrétaire Général de l'organisation de la Francophonie. Depuis le sommet de Hanoï, conformément à l'orientation politique retenue à ce moment, le Secrétaire Général de la Francophonie propose le nom d'un administrateur général de l'Agence à la conférence interministérielle de la Francophonie.

Depuis 1970, l'Agence a conduit de nombreuses actions de coopération multilatérale, dans des domaines variés : éducation, formation, communication, culture, coopération scientifique, développement, coopération juridique et judiciaire, nouvelles technologies, énergie, environnement .

On retiendra particulièrement, au rang des unités administratives qui la composent, l'Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation, installé à Bordeaux, et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, sis à Québec. L'agence dispose de bureaux régionaux en Afrique de l'Ouest (Lomé), en Afrique centrale (Libreville) et au Vietnam (Hanoï).

---

<sup>19</sup> Source : Agence internationale de la Francophonie, site internet.

## C . GENESE ET ENJEUX DE LA FRANCOPHONIE

### 1. Les principales étapes historiques

L'émergence de la coopération multilatérale francophone, concrétisée par la signature, à Niamey, le 20 mars 1970, de la convention donnant naissance à une agence de coopération intergouvernementale, l'agence de coopération culturelle et technique (ACCT), fut l'aboutissement d'une longue maturation et le fruit d'une volonté des Etats francophones de se donner un nouveau cadre d'échanges dans un monde en mutation. Le Québec obtint à cette occasion un statut international, déterminé par un accord interne au Canada.

En 1986, le sommet de Versailles marque un tournant très net de cette coopération. Pour l'Egypte et le Vietnam, qui prennent à ce moment une part active dans le mouvement, c'est le moyen de briser un certain isolement international.

Le deuxième sommet francophone se tient à Québec en 1987 ; c'est l'occasion de développer de nouveaux champs de coopération, notamment en matière d'agriculture et d'énergie.

Le troisième sommet a lieu à Dakar en 1989. La France renonce au remboursement de la dette publique de trente-cinq pays d'Afrique. L'université Senghor est créée à Alexandrie, Egypte.

A l'occasion du sommet de Chaillot, à Paris en 1991, le Cambodge, la Bulgarie et la Roumanie sont admis. Le sommet décide de renforcer la dimension politique et institue le conseil Permanent de la Francophonie, composé des représentants des chefs d'Etat ou de gouvernement.

C'est à l'île Maurice que se tient le cinquième sommet en 1993. Une coopération Nord-Sud, puis Sud- Sud est affirmée. Une résolution concernant l'exception culturelle est adoptée.

En 1996, la conférence ministérielle de Marrakech adopte la charte de la Francophonie.

Le septième sommet de Hanoï en 1997 coïncide avec le retour du VietNam sur la scène internationale. La Francophonie décide de se doter d'une figure représentative et crée le poste de Secrétaire Général, auquel est élu Boutros Boutros-Ghali.

La Roumanie étant devenue membre en 1993, la conférence ministérielle de Bucarest adopte en 1997 l'appellation d'«organisation internationale de la Francophonie ».

Le huitième sommet de Moncton, Canada, a eu lieu en septembre 1999. C'est le dernier en date. Il a été l'objet de contestations des organisations non gouvernementales (ONG) et des syndicats, réunis en « sommet parallèle ». Ces organisations visaient à renforcer l'action de la Francophonie en faveur des droits de l'Homme et à mieux impliquer le mouvement dans le développement international.

## 2. Une interprétation historique plausible mais non probante

Certains tendent à voir dans la succession de ces initiatives un parallèle en sens inverse du déclin de la puissance coloniale. La politique de la Francophonie prendrait en quelque sorte le relais de la colonisation et deviendrait le nouveau vecteur d'une influence toujours présente dans le domaine des anciennes colonies ou territoires sous mandat. D'une certaine façon, la chronologie vient à l'appui de cette thèse, la géographie aussi.

Une telle vision, que les ennemis de la Francophonie n'ont pas manqué de répandre, paraît néanmoins caricaturale.

Certes on peut tout justifier par la chronologie. Mais, à bien y regarder, les premières initiatives en faveur du français n'ont pas été le fait de l'Etat : l'Association internationale des journalistes et de la presse de langue francophone (UIJPLF), créée en 1950, fut la première organisation se réclamant de la Francophonie.

Dans les années soixante, une série d'autres organisations voyaient le jour, confirmant l'émergence d'un mouvement francophone, notamment : l'association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPLF) en 1961 ; l'association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), en 1967, devenue « Assemblée » en 1989 ; le Conseil International de la langue française (Cilf), en 1968 ; la fédération internationale des professeurs de français (FIPF), en 1969.

Ce sont bien les organisations non gouvernementales qui ont, en quelque sorte, préparé l'avènement de la Francophonie.

Les initiatives gouvernementales des années soixante-dix concernent essentiellement l'usage du français en France : tel est le cas de la loi du 31 décembre 1975, votée à l'instigation du Président Pompidou, pour rendre obligatoire l'usage du français, et de la création des commissions de terminologie et de néologie.

Ce n'est qu'en 1986 que le Président Mitterrand réunit la première conférence des chefs d'Etat et de gouvernement « ayant le français en partage ». Cette conférence se situe dans le contexte des initiatives tiers-mondistes de la présidence socialiste, de la refondation de la politique Nord-Sud de la France. Sous cette impulsion, la politique de la Francophonie revêt d'emblée un caractère militant en faveur des pays en voie de développement. Il s'agit d'adopter sur la scène internationale une posture de défenseur des pays du Sud, d'intercesseur auprès des bailleurs de fonds internationaux. La Francophonie, outre ses aspects culturels et l'intérêt personnel du Président Mitterrand pour les questions intellectuelles, devenait une médiation. Par l'entremise de ses partenaires francophones développés, la France introduisait une requête économique et politique en faveur du Sud.

On se trouve donc, en première approche, assez loin d'une tentative délibérée de maintenir les anciens liens de dépendance coloniale.

Cependant il convient de pousser encore plus loin l'analyse : agissant au profit du tiers-monde, la France se plaçait du même coup en contradicteur des Etats-Unis. Notre pays retrouvait la ligne dominante bien connue de sa politique extérieure, sa vocation missionnaire, porteuse de valeurs universelles, et s'attribuait une identité forte dans le jeu politique mondial. On ne peut oublier que le français fut la langue des chancelleries au XVIIIème siècle, époque de l'apogée de la puissance française. Vouloir en retrouver l'effet, c'est-à-dire la pratique universelle du français, n'était-ce pas chercher à renouer avec la cause : le pouvoir diplomatique perdu ?

Au surplus, le terrain choisi n'est pas dénué d'intérêts économiques, contrairement à ce que pourrait évoquer de prime abord la notion de culture.

### 3. Enjeux de la Francophonie : l'exception culturelle

La culture au sens large représente aujourd'hui une part importante du PIB : en Grande Bretagne, par exemple, la part représentée par la culture, les sports et le tourisme est supérieure à celle de l'industrie. La « culture » proprement dite (musique rock, design, architecture, publicité...) s'évalue à 565 milliards de francs et emploie un million quatre cent mille personnes<sup>20</sup>.

Aux Etats Unis, les industries culturelles sont la deuxième branche exportatrice, avec cinq millions d'emplois. Le cinéma et la télévision américaines, diffusés mondialement et d'accès facile, ont un contrecoup sur la production industrielle : l'univers avec lequel ils familiarisent le spectateur est aussi celui des automobiles et des ordinateurs américains. L'environnement culturel produit un appel commercial. Accoutumé à voir sur les écrans de ses loisirs des mots américains, des images et des attitudes américaines, le consommateur mondial se trouve naturellement porté à accepter les logiques américaines de l'informatique ou d'internet.

Aussi la culture représente-t-elle un enjeu économique considérable ; l'Union Européenne a obtenu, lors de la négociation du traité de Marrakech en 1994, en conclusion du dernier cycle du GATT, un statut particulier permettant de maintenir les subventions aux industries culturelles. La France souhaitait en fait aller plus loin et obtenir un véritable statut d'exception culturelle. Les principes du GATT l'ont emporté pour ce qui concerne les services audiovisuels, qui restent considérés comme des biens commerce, non comme des œuvres d'art. La logique du GATT, qui aboutit à une baisse des prix pour le consommateur, est la logique dominante. Le ministre allemand de la culture, Michael Narman, est allé jusqu'à déclarer qu'il fallait : « résister à la tentation de l'anti-américanisme culturel et rester à l'écoute de ce qui émerge aux Etats Unis sans éprouver de sentiment indu de supériorité ».

Le thème de la culture se présente donc bien comme un lieu d'affrontement d'importance stratégique, une ligne de fracture entre l'Europe et l'Amérique, voire comme un facteur de division au sein même de l'Union Européenne. Et si la Francophonie ne peut être identifiée sans mauvaise foi à un post-colonialisme, elle apparaît néanmoins clairement comme une démarche de puissance.

---

<sup>20</sup> B. Bovier-Lapierre, « De quelques enjeux culturels de la géo-économie », Revue Française de Géo-économie n°10/99

Peut-on mesurer l'impact réel de cette visée stratégique ?

## II LES REPERCUSSIONS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE DE LA FRANCOPHONIE

### A. LA MENACE

Pour reprendre une formule qui a fait florès, la Francophonie serait une troisième voie entre « le tout ayatollah » et le « tout Coca Cola ». De façon très lapidaire, cet aphorisme excessif désigne les deux menaces qui planent sur la Francophonie, et que l'on pourrait associer schématiquement, d'un côté à la modernité anglo-saxonne, et de l'autre à l'archaïsme obscurantiste.

L'intégrisme islamique est certes dirigé avant tout contre le « grand Satan » américain. Mais la proximité géographique comme les antécédents coloniaux jouent au détriment de la France. Le soutien traditionnel de notre pays aux chrétiens d'Orient, ses valeurs républicaines et laïques s'inscrivent en opposition directe à l'islamisme radical. Cette menace se traduit par le développement sur notre territoire de réseaux terroristes, par le refus des lois françaises, de l'intégration proposée à la minorité immigrée et par toutes les formes de violence, en particulier scolaire, qui en découlent.

En Algérie, les actions du Front Islamique du Salut (FIS) sont souvent dirigées contre nos intérêts, nos ressortissants, contre la présence éducative et culturelle de la France ainsi que contre les « élites algériennes francisées ». La politique d'arabisation suivie par l'Algérie depuis son indépendance indique d'ailleurs le degré d'importance de la langue dans toute stratégie nationale. Il convient de souligner à nouveau que l'Algérie, de façon significative, n'est pas membre de l'organisation internationale de la Francophonie.

S'agissant de l'influence américaine, il convient de rappeler la situation dans laquelle se trouvait notre pays au lendemain de la dernière guerre mondiale : dépendant de l'aide américaine, la France dut accepter un quota de diffusion de 30% de films américains sur ses écrans. Le souvenir des accords « Blum-Byrnes » explique en partie l'insistance de notre pays à sauvegarder sa production cinématographique à l'heure où les « majors » de la production audiovisuelle américaine diffusent sur tous les continents, étouffant les productions locales.

Dans le domaine scientifique, c'est devenu un lieu commun que de stigmatiser la situation de quasi-monopole dans laquelle se trouvent les publications de langue anglaise, surtout nord américaines. Il est illusoire pour un chercheur de prétendre publier ses travaux dans la seule langue française : les comités internationaux de lecture et d'évaluation des découvertes travaillent presque tous en anglais. Le poids des universités nord américaines est du reste bien connu. Les publications scientifiques ont donc lieu en anglais, et la tentation est grande de se borner à utiliser cette seule langue.

Il n'est pas jusqu'aux interventions militaires ou humanitaires qui ne donnent aux anglo-saxons l'occasion de renforcer leur influence.

En 1992, l'emploi de la langue anglaise au Cambodge fut imposé aux organismes de l'ONU, les organisations non gouvernementales (ONG), y compris françaises, étant priées de travailler dans cette langue. Les véhicules de l'APRONUC portaient le seul sigle UN<sup>21</sup>, et les gendarmes français furent sommés de former leurs homologues khmers en anglais, ainsi que de traduire dans cette langue les documents d'instruction.<sup>22</sup>

## B LA FRANCOPHONIE COMME STRATEGIE

Prise en tenaille entre la menace obscurantiste des intégrismes et la modernité anglo-saxonne, la Francophonie se présente comme un modèle d'indépendance culturelle. La culture francophone peut également être considérée comme un des fondements de la présence française dans le monde.

### 1. La Francophonie en tant que modèle d'indépendance culturelle

#### a) La représentativité internationale

L'organisation internationale de la Francophonie regroupe à l'heure actuelle quarante-neuf Etats et gouvernements membres, ainsi que trois Etats observateurs. Présente sur cinq continents, elle offre en termes de représentativité l'équivalent de l'Organisation de l'Unité Africaine ou du Commonwealth, puisqu'elle regroupe plus du quart des Etats membres des Nations Unies.

La communauté francophone n'est pas géographique ni régionale, comme l'Union européenne ou l'ALENA, ni réservée aux pays arabes, comme la Ligue Arabe, ni religieuse et réservée aux seuls croyants, comme la Conférence Islamique. Elle ne regroupe pas exclusivement une métropole avec ses anciennes colonies, comme l'hispanophonie ou la lusophonie, voire le Commonwealth (dont les Etats-Unis ne sont pas membres).

La communauté francophone se situe donc a priori sur un plan qui correspond assez bien au message culturel et humaniste qu'elle entend délivrer.

Une démarche très volontariste a conduit ses membres à adopter un véritable statut d'organisation politique internationale en 1997, au sommet de Hanoï. L'élection d'une personnalité mondialement reconnue, M. Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire Général de l'ONU, au poste de Secrétaire Général de la Francophonie, a délibérément placé l'organisation dans une posture de dialogue avec les principales structures internationales existantes.

---

<sup>21</sup> United Nations.

<sup>22</sup> Albert Salon, op. cit. p.51.

Une conséquence logique de cette élection est de rendre plus crédible l'une des thèses défendues par la Francophonie : la représentativité des sous-ensembles culturels au plan international. Selon les tenants de cette idée, les groupes d'Etats réunis par une communauté linguistique pourraient bénéficier d'une représentation ad hoc à l'ONU.

Monsieur Boutros Boutros-Ghali limitait toutefois cette ambition lors d'un récent entretien<sup>23</sup> : selon le Secrétaire Général de la Francophonie, le Conseil de sécurité de l'ONU doit continuer de reposer sur un principe de répartition entre puissances pour les membres permanents et de répartition géographique pour les membres non permanents. L'ensemble francophone ne dépasse pas aujourd'hui à l'ONU le stade de réseau d'influence.

Par ailleurs, l'organisation internationale de la Francophonie dispose de bureaux permanents de représentation auprès de l'Union Européenne, de l'Organisation de l'Unité Africaine, de l'ONU, de la Banque Mondiale et du FMI.

#### b) Francophonie et prosélytisme

Le Président Chirac appelait de ses vœux une « humanisation de la mondialisation » lors de la conférence des Ambassadeurs déjà citée<sup>24</sup> ; cette avancée passait, selon le Président, par « une action résolue pour préserver la diversité culturelle et linguistique du monde ».

La politique de la Francophonie se veut prosélyte : c'est une doctrine qui se prétend mobilisatrice au plan mondial. Depuis le sommet de Maurice de 1993, il ne s'agit plus de la seule défense de la langue française contre l'hégémonie américaine, ni même uniquement de la coopération Nord-Sud. Devant l'unanimité qui s'est dégagée en faveur de l'exception culturelle et contre le GATT, la Francophonie a pu prétendre participer à la « lutte pour la diversité culturelle ». Ainsi la communauté francophone a-t-elle noué des liens privilégiés avec les ensembles linguistiques hispanophone, lusophone, arabophone.

La Francophonie a même agi en faveur de la « turcophonie » : après la chute de l'URSS, on a pu penser que le modèle laïc et islamique turc pourrait contrebalancer l'activisme iranien et saoudien chez les minorités turcophones d'Asie centrale ou du Caucase (tcherkesses, abkhazes etc...). La fermeture de l'Europe a incité la Turquie à se tourner vers ces voisins jusque là négligés. La Francophonie a encouragé les initiatives qui ont suivi : création de l'agence Tikka en 1992, congrès TÜDEV, sommet turcophone d'Istanbul. La décision de revenir à l'alphabet latin pour les langues d'Asie Centrale a été ratifiée en 1993 par les parlements du Turkménistan et d'Ouzbékistan.

La valeur d'exemple, qui se veut celle de la Francophonie, produit à ce jour des effets limités. Les solidarités culturelles qu'observe le spécialiste américain, M. Huntington (cf. RAMSES 2000), sont plutôt d'ordre religieux ou historique que principalement linguistique. La notion de « conflit de civilisation » développée par cet auteur repose avant tout sur l'existence d'un antagonisme : toute identité collective s'affirme contre quelqu'un. Il est difficile de dégager un tel élan identitaire dans un contexte de libéralisme mondial, où les solidarités non-économiques demeurent restreintes. L'amélioration des interventions

---

<sup>23</sup> Revue de géoéconomie n° 6/99.

<sup>24</sup> voir ci-dessus p. 2, note 3.

économiques de la Francophonie, appui à la création d'entreprises, accompagnement du processus d'intégration régionale, soutien à l'intégration des pays les moins avancés au commerce multilatéral, paraît à cet égard plus significative que la seule coopération culturelle.

## 2. La Francophonie vecteur de la présence française dans le monde

### a) Une préoccupation géopolitiquement orientée

On sait que l'une des originalités de la culture stratégique française est l'importance qu'y revêt l'intervention militaire outre-mer<sup>25</sup>. Des Croisades à l'armée d'Afrique, en passant par l'expédition d'Égypte et la conquête de l'Indochine, la tradition d'ouverture et d'engagement à l'extérieur demeure une ligne directrice de notre posture géopolitique. La stratégie de la Francophonie s'inscrit dans la continuité de cette histoire.

La solidarité privilégiée avec les pays francophones induit des conséquences militaires : en dehors des accords de défense, qui existent dans de nombreux pays francophones, la direction préférentielle de notre diplomatie envers ces zones implique une disponibilité des forces en vue d'éventuelles demandes d'intervention.

Il est vrai que le concept RECAMP répond à la préoccupation de confier aux africains eux-mêmes la charge du maintien de la paix sur le continent. Il reste que, parmi les zones susceptibles de requérir une intervention, la France préférera naturellement celles qui se situent au sein de l'espace francophone. « La France aimera mieux mener une opération TURQUOISE au Rwanda, ou agir avec l'ONU au Cambodge plutôt que de se perdre, auxiliaire d'intérêts américains, dans une « Tempête du Désert » ou un fiasco en Somalie »  
26

### b) Le rôle de l'armée

Mentionnons pour mémoire le rôle de l'armée dans la défense de la langue : le prestige de la Légion Étrangère symbolise bien le rôle de creuset de valeurs universelles que revendique notre pays sur la scène mondiale. La Légion Étrangère a pour principe de mêler toutes les nationalités dans chacune de ses formations, jusqu'à la plus petite subdivision. Si 90% des officiers sont français, les sous-officiers, tous issus du rang, peuvent appartenir à n'importe quelle nationalité. Mais tous les ordres sont donnés en français, et les valeurs inculquées notamment à l'occasion des périodes de formation sont nos valeurs nationales (liberté, justice, respect de la nation, loyauté etc...). Au sein de chaque section en formation initiale, les rares recrues françaises ont pour charge d'éduquer à la pratique de notre langue leurs camarades étrangers. Le résultat est apprécié collectivement et les légionnaires français sont notés pour partie selon les résultats obtenus par les étrangers qu'ils doivent soutenir.

<sup>25</sup> B. Colson, « La culture stratégique française », op.cit. p. 55

<sup>26</sup> A. Salon « La francophonie, nouvel objet de la défense nationale », op.cit. p.55.

Le rôle du Collège Interarmées de Défense n'est évidemment pas à décrire ici, mais cette institution qui accueille chaque année un tiers de stagiaires étrangers, soit environ une centaine, fait beaucoup pour la Francophonie. De même, les différentes écoles et centres de formation du ministère de la défense qui accueillent des stagiaires étrangers contribuent à la diffusion de notre culture.

Enfin, les militaires français servent la langue dans les différentes occasions où ils sont amenés à participer à des forces internationales, sous l'égide de l'ONU quand ils exigent l'application du bilinguisme prévu par la Charte, et également au sein de l'Eurocorps.

c) Entretien d'une image qui consolide la position de la France outre-mer

A l'heure où les revendications indépendantistes fleurissent un peu partout dans nos DOM-TOM, la stratégie de la Francophonie peut apparaître comme le contre-pied des mouvements politiques centrifuges. La France n'entend plus représenter plus vis-à-vis de ses dépendances une métropole dominatrice, mais au contraire un vecteur d'émancipation dans un mouvement qui résiste à la mondialisation anglophone. Face à la langue vernaculaire, (créole, polynésien, canaque), le français ne se présente plus comme la langue du colonisateur, mais comme un moyen de conserver une ouverture internationale sans pour autant être livré sans défense à l'américanisation.

L'encouragement donné par la Francophonie aux langues régionales complète cette image délibérément pluraliste. Aujourd'hui, le créole, qui varie d'une île à l'autre, est la langue de communication privée et quotidienne des Antilles françaises. Le français est la langue de l'administration, de l'école, des moyens d'information modernes et des communications avec l'extérieur. Si le créole devient la seule langue pratiquée localement, conformément à nombre de revendications identitaires, le risque est grand pour les antillais de devoir utiliser l'anglo-américain pour tous leurs échanges extérieurs. La pratique du français évite cette dichotomie réductrice. Les antillais conservent actuellement, dans les échanges qui le nécessitent, la pratique d'une langue qui s'enracine dans leur patrimoine culturel depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle, le français, tout en demeurant libres d'étudier le créole à l'école, pour ceux qui le souhaitent, ou, bien entendu, de le pratiquer en toute occasion de la vie quotidienne.

Il est à noter que les Etats Unis ont été soupçonnés à plusieurs reprises d'encourager le développement du créole dans les départements français d'Amérique <sup>27</sup>. La France a cru déceler que les USA encourageaient directement ou à travers la Banque Mondiale la promotion des langues créoles : la stratégie d'alphabétisation dans une langue locale laisse l'anglo-américain comme seule langue d'ouverture si l'autre langue d'envergure internationale se trouve évincée.

De façon originale, refusant d'adopter des vues extrémistes, la France conserve le français, langue officielle et constitutionnelle, tout en encourageant la pratique du créole dans les écoles antillaises, comme option dans le secondaire.

Par ailleurs, la mise en avant de l'identité créole dans les mouvements indépendantistes se fonde souvent sur une référence africaine, la recherche des origines antérieures à

---

<sup>27</sup> Y.Marek, « Dynamique des ensembles géo-linguistiques et culturels », op.cit.

l'esclavage, conçues comme les véritables « racines » d'une population très métissée. La Francophonie, qui tend à inclure la France dans un ensemble qui la dépasse, coupe court à ces tentatives d'isolement. Militant d'un mouvement mondial dont la composante africaine constitue en tant que bénéficiaire de l'aide une figure de proue et souvent la raison d'être, notre pays ne saurait, selon ces intentions louables, être présenté unilatéralement comme l'ancien colonisateur.

## C. LES RESULTATS

Certes il serait vain de considérer les éléments de la puissance française décrits ci-dessous comme des retombées immédiates et exclusives de la dimension culturelle de notre stratégie. Le facteur de civilisation joue néanmoins le rôle de ciment, de ferment d'unité qui relie à la métropole d'une façon naturelle des territoires et des zones dont l'immensité, la disparité et la dispersion géographique pourraient conduire sans cela à un éclatement irrémédiable.

### 1. Une présence sur tous les océans

#### a) Protection des approvisionnements et stratégie de rayonnement

Il est devenu banal de souligner l'importance stratégique des océans. 70% de la surface du globe sont recouverts par la mer. Près de 70% de la population vivent près des côtes. Espace de liberté et de mobilité, l'océan permet aux puissances maritimes de contrôler les voies de communication ou de surveiller les activités délictueuses qui s'organisent en mer : piraterie, trafic de drogue. Il leur permet aussi d'exercer à partir de la mer une menace sur le territoire d'un pays dont le comportement contreviendrait aux principes qui régissent la communauté internationale.

La présence navale implique un réseau de points d'appui capables d'assurer le ravitaillement et l'acheminement des besoins logistiques à proximité de la zone de déploiement. Ces points d'appui peuvent être installés sur le territoire d'un pays ami ou allié. Mais la possession de territoires offre des facilités beaucoup plus importantes, et sans contrepartie, en évitant toute négociation ou accord préalable.

Avec plus des deux tiers de ses approvisionnements qui transitent par la voie maritime, tandis que la totalité de ses approvisionnements en hydrocarbures s'achemine par la mer, la France a un intérêt primordial à disposer de la capacité de contrôler les routes maritimes. Il lui faut également, en cas de nécessité, pouvoir assurer la protection de la flotte de commerce. Il convient de souligner à cet égard l'importance toute particulière de La Réunion et de Mayotte, dont la position au cœur de l'Océan Indien permet de surveiller une zone instable, éloignée de la métropole, et où transitent la majeure partie des flux pétroliers indispensables à notre économie.

L'extension du domaine francophone favorise également la stratégie de rayonnement de notre pays. En tant que puissance riveraine, dans le Pacifique, l'Océan Indien ou l'Antarctique, la France se trouve à même de participer à de nombreux forums et commissions internationales où elle peut faire prévaloir son intérêt.

#### b) L'océan et les nouvelles menaces

La piraterie maritime sévit en mer de Chine et dans le détroit de Malacca. Par sa présence en Océan Indien et dans le Pacifique, la France prend occasionnellement part à la lutte contre ce fléau.

Mais c'est surtout en matière de narco-traffic que la présence océanique s'avère fructueuse. Les activités délictueuses liées au trafic de drogue s'intensifient ; elles prennent pour cible la jeunesse des pays occidentaux et constituent une grave menace pour les démocraties. Les Etats-Unis ont pris la mesure de l'importance de ce phénomène dès 1989, en érigeant la lutte contre le narco-traffic en priorité nationale.

Dans ce domaine, les intérêts de l'Europe et ceux des Etats-Unis se rejoignent : leur vulnérabilité est identique, car elle tient à la fragilité de leurs sociétés complexes, aux liens sociaux distendus. Aussi la Grande Bretagne, les Pays Bas, mais aussi la France coopèrent-ils volontiers avec les administrations américaines (DEA, garde-côtes notamment) en vue d'identifier et de poursuivre les trafiquants.

Cette activité est devenue l'une des missions de service public de la marine, et l'amiral Lefebvre, ancien chef d'état-major de la marine, lui accordait une importance toute particulière<sup>28</sup>.

La zone de prédilection des trafiquants se situe en mer des Caraïbes, avec des flux qui se déplacent des zones de culture d'Amérique latine vers les régions consommatrices des Etats-Unis et d'Europe atlantique. La présence de la France dans la zone Caraïbe revêt donc un caractère stratégique affirmé face à cette nouvelle menace. Riveraine de cette région sensible, elle participe dans des conditions d'efficacité optimale aux combats qui s'organisent dans cette zone.

- 1) L'importance des départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM)
  - a) Les DOM-TOM dans la stratégie économique de la France

Bien que le coût de possession des DOM-TOM pèse sur le budget de la France, l'investissement peut s'avérer rentable. La France d'outre-mer favorise la pénétration sur les marchés régionaux des zones éloignées de la métropole, en jouant le rôle de relais ou de comptoirs au sens du XVIIIème siècle. Les entreprises françaises y retrouvent dans le secteur de leur offensive commerciale ou industrielle des structures administratives et logistiques familières.

Mais surtout, les DOM-TOM procurent à la France une vaste zone économique exclusive (ZEE). La Convention de Montego Bay sur le droit de la mer, ratifiée par la France en 1994, met en place une zone de deux cents milles nautiques au large des côtes, dans laquelle l'Etat riverain bénéficie de la jouissance exclusive des ressources halieutiques, des produits du sol et du sous-sol.

Grâce aux territoires et aux départements d'outre-mer, mais aussi aux nombreuses îles et îlots qui composent sa « poussière d'Empire », la France dispose d'une zone économique exclusive de onze millions de kilomètres carrés, la troisième du monde. Bien que relativement

---

<sup>28</sup> Voir notamment le colloque « Nouvelles menaces en mer », Centre d'Enseignement Supérieur de la Marine, 4 juin 1997, et les recueils de Propos du chef d'état-major de la marine.

peu exploitée à ce jour, à l'exception de la pêche (ZEE des Kerguelen par exemple, pour un poisson recherché sur le marché international, la légine), la ZEE recèle des richesses potentielles que le développement des ressources d'investissement et l'évolution des marchés rendront vraisemblablement rentables à moyen terme.

L'exemple du « offshore » et des travaux sous-marins est, à cet égard, probant. Mais à ce jour, c'est la ressource halieutique qui constitue la richesse la plus convoitée. Les nombreux accords conclus en ce domaine avec le Japon, la Corée du Sud, la Chine ou la Russie montrent qu'il s'agit là d'un levier stratégique non négligeable<sup>29</sup>. La présence française dans des zones éloignées de la métropole géographique s'en trouve confortée : ainsi dans le Pacifique, notamment, pour les zones de pêche de Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna ou encore de Polynésie.

#### b) L'avantage technologique

La Guyane se trouve, chacun le sait, sur l'axe le plus favorable aux tirs spatiaux : l'axe équatorial. En raison de sa situation géographique, et de l'investissement considérable dont il a fait l'objet, le centre spatial de Kourou constitue un atout stratégique de premier ordre pour la France. Le 6 mai 1992, Pierre Joxe, alors ministre de la défense, déclarait aux auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale : « Les mêmes raisons qui ont conduit la France à se doter d'un outil autonome de dissuasion nucléaire doivent nous conduire à développer une capacité autonome d'observation de la Terre »<sup>30</sup>. C'est dire l'importance du satellite pour notre stratégie.

La position de la France résulte donc d'un avantage géographique, qui est lui-même issu d'une identité nationale forte, affirmée au cours de l'Histoire notamment sous l'aspect culturel. Si la France se maintient en Guyane, c'est fondamentalement grâce au sentiment d'une « communauté de destin » qu'elle parvient, bon an, mal an, à entretenir dans ce département. L'Education Nationale, l'organisation administrative, les médias véhiculent une identité française qui se reflète d'ailleurs jusque dans ses mouvements de contestation, puisque le jeu social, manifestations, grèves, discours idéologique, répond par excellence au modèle métropolitain.

On découvre bien ici l'illustration d'une approche de stratégie culturaliste : la capacité stratégique répond à une identité. Cette identité, comme on l'a dit, comporte une forte volonté d'exister en tant que puissance au plan international.

Il existe par conséquent un lien réciproque, dialectique, entre culture française et stratégie nationale : la France, c'est entre autres, aux yeux des pays étrangers comme des citoyens français, la volonté d'intervenir positivement dans le monde, en faveur de certaines valeurs affirmées comme universelles; mais la capacité d'intervention, ou plutôt la capacité morale et technique d'intervenir, résulte en particulier d'une présence outre-mer qui se maintient par la vertu d'une identité forte.

---

<sup>29</sup> Mémoire de stratégie du CC Augey, « Intérêt stratégique des départements et territoires français dans le contexte de l'après-guerre froide », CID 1997-1998.

<sup>30</sup> Cité par CC Augey, op.cit. p.7.

Cependant, bien que les répercussions stratégiques de la Francophonie soient loin d'être négligeables, il reste légitime de s'interroger sur l'adéquation de la démarche actuelle aux fins visées. Les objectifs ambigus qui fondent le mouvement, comme les défauts inhérents à l'institutionnalisation à la française, font apparaître la Francophonie comme une stratégie inadaptée.

### III UNE STRATEGIE INADAPTEE ?

#### A. LES AMBIGUITES DE L'EXCEPTION CULTURELLE

##### 1) L'interventionnisme correspond à une stratégie...

Le traité de Marrakech du 15 décembre 1993, conclu dans le cadre du GATT<sup>31</sup>, a été présenté comme préservant l'exception culturelle. En fait la culture n'y bénéficiait pas de l'exclusion des principes du libre-échange prévue à titre exceptionnel par l'article 14 du GATT. La France n'avait pas non plus obtenu l'équivalent du statut dont bénéficie le Canada dans le cadre de l'ALENA<sup>32</sup>, c'est-à-dire une exclusion complète des biens et services culturels du champ d'application de l'accord. Le traité de Marrakech autorisait seulement le maintien de subventions dans ce domaine.

Pour un secteur qui représente au niveau de l'Union Européenne, dans la branche « culture, communication et métiers d'art », l'équivalent de l'industrie agro-alimentaire, soit trois millions d'emplois<sup>33</sup>, le résultat peut apparaître insuffisant.

En fait, il est révélateur d'un certain paradoxe dans la notion même d'exception culturelle telle qu'elle est définie par la France. L'héritage du modèle régalien a été transmis à la République par une monarchie à l'époque de l'apogée de l'influence culturelle française dans le monde, qui était aussi l'apogée de sa domination géopolitique et économique. Ce modèle régalien consiste en une intervention continue de l'Etat en particulier dans le domaine culturel. On considère en effet que la libre disposition de biens culturels, rares et coûteux, soumis comme tels à une disparition inévitable sous la pression des lois du marché, justifie l'intervention de la puissance publique.

Mais n'y a-t'il pas quelque hypocrisie à ranger sous la même appellation des œuvres dont la nature varie de la musique techno à l'architecture, de la photographie publicitaire au roman moderne ? En termes strictement économiques, il existe à l'évidence une discordance entre des biens et services qui ressortissent à un usage élitaire, non rentable, et des produits de création plus ou moins artistique, mais dont la diffusion est telle, et le marché potentiel si vaste, qu'ils figurent parmi les branches de l'économie les plus profitables.

Nous rejoignons ici le problème central de cette étude : l'effort de la France en faveur de la diffusion de la culture francophone n'est pas innocent. Il s'agit d'abord d'une diffusion de la culture française, et si cette politique se présente aussi comme devant jouer en faveur des autres aires culturelles dominées par la mondialisation américaine, elle n'est pas exempte néanmoins d'une vision stratégique d'ensemble.

---

<sup>31</sup> General Agreement on Tariffs and Trade, remplacé depuis par l'OMC (organisation mondiale du commerce).

<sup>32</sup> Association de libre-échange nord américaine.

<sup>33</sup> B. Bovier-Lapierre, op.cit. note 16.

## 2) ...dont l'efficacité est discutable

S'agit-il pour autant d'une stratégie efficace ? Rien n'est moins sûr. Comme on l'a vu, la notion d'exception culturelle n'a pas donné tout le résultat escompté à Marrakech. Et sur le plan européen, la démarche française paraît grosse de risques pour l'unité des membres de l'Union.

La politique commerciale commune se réduit juridiquement au régime des marchandises. C'est à ce seul titre que l'Union Européenne (UE) est représentée à l'OMC. Les services et la propriété intellectuelle ressortissent encore à la compétence des Etats de l'UE. Il faut un vote unanime du Conseil pour mandater la commission sur ces questions. Or les difficultés du mandat du commissaire européen Pascal Lamy à Seattle illustrent le danger que court l'institution européenne en ce domaine<sup>34</sup>.

La préparation européenne des négociations de Seattle a commencé avec un désaccord de la France concernant les propositions de la Commission en octobre 1999. Un compromis avec l'Allemagne sur l'exception culturelle et les normes sociales a permis à l'UE de présenter un front uni à l'OMC. Las, le désaveu des propositions initiales de M. Lamy à Seattle par plusieurs Etats de l'UE a montré que ce compromis n'était qu'un malentendu. Désavoué par le gouvernement français, monsieur Lamy a, erreur fatale, parlé anglais<sup>35</sup>. Ses propositions visaient à permettre aux négociations de Seattle de débiter dans des conditions réalistes. Le commissaire européen avait bâti un texte qui ménageait la protection de l'agriculture, contre la menace issue des Etats-Unis et du groupe de Cairns (Australie, Argentine et autres producteurs de denrées agricoles à grande échelle). Ces propositions préservaient la notion de normes sociales mise en péril par les pays en voie de développement (les normes sociales visent à imposer aux pays du tiers monde dans lesquels se trouve «délocalisée» la production industrielle des pays développés un minimum de protection sociale et de législation du travail ; les normes sociales aboutissent par contrecoup à renchérir le coût du travail dans les pays émergents, et constituent par là une forme de protection de la production des pays industrialisés).

En définitive, l'échec de Seattle, qui aboutit à ne pas lancer dans l'immédiat de nouveau cycle de négociation douanière mondiale, a peut-être de la sorte préservé l'identité de l'UE et ses atouts économiques à long terme. Ce contretemps pourrait donner à la Commission le temps de définir une stratégie commune face à la mondialisation, et si possible, une stratégie offensive.

Les dangers de la promotion de l'exception culturelle, cheval de bataille de la France, n'en sont pas moins réels. En l'absence d'une véritable adhésion de tous nos partenaires européens, le thème culturel restera une pomme de discorde. Il est compréhensible que des pays où la création et la diffusion en langue anglaise ne rencontrent aucune barrière dans la population (Grande Bretagne, bien sûr, mais aussi Pays Bas, Danemark voire Allemagne) n'accordent pas la même importance que nous au combat contre l'américanisation.

---

<sup>34</sup> Source : dossier de presse de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale.

<sup>35</sup> Déclarations de M. Pasqua à la presse, in dossier précité, décembre 1999.

Si la stratégie de la Francophonie a pour objectif les pays du Sud, où elle rencontre une audience certaine, elle ne peut pas rencontrer la même faveur dans toute l'Europe. L'objectif doit être clair et ne pas comporter de contradictions intrinsèques.

Or nous avons vu que, s'agissant de l'exception culturelle, la défense de la Francophonie n'était pas dépourvue d'arrière-pensées économiques : le secteur de la culture, qui s'étend aujourd'hui à la communication, aux médias et à la vie quotidienne (diffusions musicales omniprésentes, publicité, consommation de masse de produits culturels), comporte des enjeux commerciaux considérables.

Prétendre continuer de le considérer, « à la française », comme un objet d'intervention colbertiste sous couleur de défense d'une identité créative minoritaire relève de la confusion. Une bonne stratégie doit être claire pour ceux que l'on considère comme ses alliés et ne pas introduire de dissensions dans son propre camp.

## B. LES DEFAUTS DE L'INSTITUTIONNALISATION A LA FRANCAISE

### 1) Le manque de moyens

M. Alain Duhamel soulignait lors d'une récente conférence au CID<sup>36</sup> que les pays d'Europe orientale avaient manifesté le souhait de disposer d'instituts français sur leur sol, dans le cadre de leurs bonnes relations renouées de fraîche date avec l'Europe occidentale. Cette demande contribuait à l'évidence à une large diffusion de la culture française, et permettait le cas échéant de contrebalancer un modèle allemand omniprésent dans la « MittelEuropa ». La réponse de la France fut malheureusement négative, pour des raisons budgétaires.

On perçoit par là même la distance qui sépare les déclarations d'intention des actes, et les envolées politiques du sommet de Moncton de l'implication effective sur le terrain.

La DGLF, pour accomplir toutes les missions décrites au paragraphe I.C, disposait au 1<sup>er</sup> janvier 1999 de vingt-deux agents permanents, auxquels s'ajoutaient trois postes de chargés de mission et cinq vacataires. Le budget d'intervention de cet organisme était de 7,347 millions de francs.

Pour défendre le français sur les autoroutes de l'information, voici les méthodes employées, telles qu'elles ressortent du rapport 1998 de la DGLF ; elles semblent parfois dérisoires au regard d'un vecteur d'information dont l'extension mondiale sous-tend la domination de l'anglo-américain :

---

<sup>36</sup> « La politique extérieure et de sécurité de la France », CID 3 février 2000.

- . la deuxième nuit du web et de la Francophonie proposait dans une trentaine de pays un jeu de piste virtuel à la découverte des ressources francophones sur la « toile » ;
- . un colloque « internet, outil cognitif inégalitaire » a été organisé avec la participation par visioconférence de M. Boutros-Ghali, de Mme Baudoin, ministre de la culture du Québec, et de Mme Trautmann, ministre français de la culture ;
- . un stand DGLF a été ouvert au salon Expolangues ; ce salon international des langues vivantes a permis à la DGLF sur le thème « des langues et des machines », d’offrir une démonstration de quelques innovations technologiques mises au point par des entreprises françaises dans le domaine de l’ingénierie linguistique .

Cette liste comporte certes de bonnes idées. Mais le pointillisme des interventions paraît sans commune mesure avec la « menace globale » que représente dans l’esprit des défenseurs de la Francophonie la prégnance de l’anglo-américain.

De même, le contraste est saisissant entre la supposée « menace » et la réponse stratégique, s’agissant des vecteurs télévisuels. Face à la chaîne américaine CNN, la Francophonie dispose d’une chaîne de diffusion confidentielle, TV5. Hubert Védrine, ministre des Affaires Etrangères déclarait le 2 mai 1998 : « l’hypothèse de la création d’une CNN à la française, trop dispendieuse et trop problématique, n’a pas été retenue. Nous avons donc décidé de valoriser TV5, dont la présence croissante – 140 pays desservis contre 25 en 1991, 80 millions de foyers raccordés- et la notoriété représentent un capital important »<sup>37</sup>.

Il est évident que, quatre-vingt millions de foyers fussent-ils effectivement en mesure de recevoir TV5, le contenu des programmes, qui visent de façon d’ailleurs très louable à offrir une bonne qualité culturelle, ne saurait fixer sur cette chaîne qu’une fraction réduite d’un public sollicité par les grands médias nationaux et internationaux.

On retrouve également dans l’arsenal juridique décrit au paragraphe I.C cette croyance bien française que l’on peut « gouverner par décret » . Il est à craindre que cette vision rassurante ne soit bien illusoire.

## 2) Une réponse culturelle à un défi économique et politique

### a) Le défi linguistique est un défi économique

Le vice-amiral d’escadre de Kersauson, directeur du Renseignement Militaire, faisait remarquer récemment au CID<sup>38</sup> que la chaîne CNN était vue partout dans le monde et diffusait en anglais. De même, dans les états-majors internationaux, la véritable langue de travail est souvent en pratique l’anglais.

Selon PJ Calvet<sup>39</sup>, la Francophonie s’apparente à une guerre de tranchées car elle oppose à la mondialisation, qui a comme support une évolution technique et économique, un concept culturel fondé sur la notion de communauté de langue. Cet auteur observe fort justement que, si l’on dit « walkman », et non « baladeur », c’est que l’objet est venu du

<sup>37</sup> Déclaration au journal Le Monde, citée dans RAMSES 99, p. 290.

<sup>38</sup> Conférence du DRM, cycle 1999/2000 du CID.

<sup>39</sup> PJ CALVET, « La guerre des langues », Pluriel 1999.

monde anglo-saxon, et que le mot qui le désigne répond à une mode qu'il est vain de chercher à contrer par des interdits. De même, en sens inverse, la mode française conserve-t'elle les termes français en pays anglo-saxon ( que l'on songe au vocabulaire gastronomique...).

Il faut donc répondre sur le terrain de l'agression, par des moyens qui sont ceux de la recherche technologique et de l'expansion économique. Notons au passage que les dernières avancées juridiques à l'OMC concernent la fiscalité des exportations américaines : terrain par excellence économique et sans aucun arrière-plan culturel.

#### b) Le déficit politique

Le sommet de Moncton a montré les limites du concept de la Francophonie sur un plan politique. Les ONG et les syndicats réunis en « sommet parallèle » ont tenté de gauchir l'action des membres dans un sens plus immédiatement favorable aux droits de l'Homme et à l'aide au développement.

Les dirigeants présents (le président Chirac et M. Chrétien, premier ministre québécois notamment) ont approuvé du bout des lèvres, mais aucune décision n'est venue sanctionner cette prise de position.

Rappelons que la Francophonie avait paru acquérir une véritable dimension politique dans les années quatre-vingt-dix. A l'occasion du sommet de Rio de Janeiro en 1991, les membres de l'organisation francophone s'étaient concertés pour privilégier les préoccupations des pays du Sud (lutte contre la désertification, hydraulique...) au détriment des centres d'intérêt dictés par la morale écologiste anglo-saxonne (déchets toxiques, pollution industrielle, interdiction du commerce de l'ivoire...). A Vienne, en 1994, les droits de l'Homme avaient figuré au cœur des débats, s'agissant de protester contre le contournement de l'ONU par la nomination d'un commissaire aux droits de l'Homme. A l'époque, une véritable avancée dans ce domaine avait semblé devoir résulter de la création de la délégation à la coopération juridique au sein de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (actuelle Agence intergouvernementale), et ce, en dépit de la mauvaise conscience de certains Etats membres.

A Moncton, certes M. Chrétien a pu déclarer : « la Francophonie étant devenue politique, désormais le respect des droits et des libertés fondamentaux seront au centre de nos priorités ». Mais la présence de plusieurs chefs d'Etat africains dont le bilan est très contesté dans ce domaine rendait de tels propos relativement insignifiants. Les controverses délicates entre le Congo démocratique, le Burundi et le Rwanda ont été passées sous silence.

De surcroît, M. Boutros Boutros-Ghali s'est refusé à ce que la Francophonie agisse à l'instar du Commonwealth et procède à l'exclusion des pays qui ne respecteraient pas les principes démocratiques. Le Commonwealth avait ainsi par le passé exclu le Nigéria en raison des abus commis par cet Etat. Le Secrétaire Général de la Francophonie a considéré qu'il valait mieux ne pas isoler les victimes en excluant les coupables, et que les pays les plus pauvres risquaient de souffrir le plus d'une telle politique.

Il ne s'agit pas ici de valoriser ou déprécier telle ou telle prise de position. Le cadre du présent mémoire impose une certaine neutralité politique, nécessaire à l'objectivité de l'analyse

stratégique, si ce n'est imposée par l'état de militaire. Il n'est question que d'apprécier la dimension effectivement assumée par l'organisation francophone sur la scène mondiale.

Force est de constater que les décisions prises au sommet de Moncton restaient très en-deçà des attentes des acteurs du système international quant à la Francophonie.

De là à considérer que l'ensemble des principes de l'organisation internationale est dépourvu de signification réelle, il y a bien sûr une généralisation à laquelle nous ne saurions souscrire. Néanmoins il est évident que la Francophonie se trouve dans une impasse : elle signifie aujourd'hui trop, ou trop peu, pour des pays membres qui ne figurent pas tous, loin de là, dans le club des démocraties industrialisées.

L'examen des défis économiques et politiques rencontrés par la Francophonie montre que la véritable stratégie n'est pas où on la croit. Il ne suffit pas de se cantonner à une politique pointilliste de conservation du langage, ni d'empoigner l'étendard de la diversité culturelle. Défendre notre langue, c'est sans doute aujourd'hui encourager la production nationale dans tous les domaines, et non seulement dans le domaine culturel, favoriser la croissance, l'innovation technologique et l'expansion commerciale, offrir le spectacle d'un pays uni et tenant des positions réalistes en politique internationale. Les récentes discordances en la matière<sup>40</sup>, qui paraissent mettre en cause le dogme de la continuité de la politique étrangère de la France, sont à cet égard inquiétantes.

---

<sup>40</sup> Déclarations controversées du Premier Ministre français en voyage en Israël en février 2000.

## CONCLUSION

Au terme de cette étude, il ressort que la Francophonie présente un intérêt majeur pour la politique extérieure de la France, mais qu'elle ne peut être qualifiée de stratégie à proprement parler. Elle constitue plutôt un objectif politique qu'un schéma d'action destiné à atteindre cet objectif.

En tant que stratégie, il manque à la Francophonie d'être considérée par le pouvoir comme un véritable moyen au service d'une ambition clairement définie en termes d'influence politique et de périmètre économique. Seule la dimension culturelle est véritablement présente dans le concept francophone, les autres aspects, coopération économique, développement, échanges technologiques, promotion des droits de l'Homme sont seulement ébauchés. Au titre de la « défense culturelle », la Francophonie pourrait effectivement se ranger au cœur de la stratégie intégrale définie par Lucien Poirier comme : « Théorie et politique de la manœuvre de l'ensemble des forces de toute nature, actuelles et potentielles, résultant de l'activité nationale »<sup>41</sup>. En tant que telle, la Francophonie pourrait correspondre à la dimension culturelle, si la stratégie intégrale fédère : « les résultats des trois stratégies économique, culturelle et militaire...dans une unité de pensée et d'action qui combine et leurs buts et leurs voies-et-moyens »<sup>42</sup>.

Mais il n'existe pour l'heure aucune implication directe de la politique francophone sur la stratégie militaire. Par exemple, selon M. Albert Bourgi<sup>43</sup>, l'organisation internationale de la Francophonie ne saurait se substituer à la France pour une intervention directe visant à mettre en œuvre un mécanisme de sécurité collective interafricaine. Les pays d'obédience francophone sont trop divers, les zones géopolitiques auxquels ils appartiennent trop disparates, et la vocation non militaire clairement affirmée par l'organisation ne lui permettrait pas de mener à bien les transformations impliquées par le concept RECAMP<sup>44</sup> (mise à disposition de forces de différents pays africains, fourniture par la France d'un support logistique, transfert de responsabilités de la France à l'Afrique quant au maintien de la paix).

Comme l'affirme le général Loup Francart, le monde est passé d'une logique de guerres entre Etats-Nations, ou de guerres idéologiques, à une logique de conflits de nature identitaire : « Même si le choc des civilisations n'entraîne pas nécessairement la mort de l'adversaire, en quoi il n'est plus guerre mais conflit, la violence déchaînée par ce type de friction peut être pire que celle entraînée par la guerre, car ce qui est en jeu dépasse une identité collective abstraite pour toucher aux racines même de l'individu dans son appartenance communautaire »<sup>45</sup>.

---

<sup>41</sup> Général Lucien Poirier, « Stratégie théorique II », cité par H. Coutau-Bégarie, op. cit. p. 417

<sup>42</sup> *ibid.*

<sup>43</sup> Conférence de M. Albert Bourgi sur « La politique africaine de la France », CID, 5 janvier 2000.

<sup>44</sup> Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

<sup>45</sup> L. Francart, « Maîtriser la violence, une option stratégique », *Economica* 1999

Le RAMSES 2000 – dont le sommaire, par parenthèse, ne comporte pas d'entrée « Francophonie »...- fait cependant une large place aux recensions des ouvrages célèbres de Fukuyama et Huntington<sup>46</sup>, qui confèrent une dignité géopolitique à la question des différences culturelles. Il n'est donc pas absurde de préconiser une redéfinition des organisations internationales, et spécialement de l'ONU, sur la base de critères culturels.

Dans un premier temps, l'organisation francophone pourrait devenir le cadre privilégié d'interventions de l'ONU ; le choix de M. Boutros Boutros-Ghali comme Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie est significatif à cet égard. M. Boutros Boutros-Ghali observait ainsi lors d'un entretien publié par la revue française de Géoeconomie<sup>47</sup> que l'organisation avait assuré depuis 1998 nombre de missions d'observation des élections en collaboration avec l'ONU. De même, à la demande des Etats, l'organisation a mené à bien des missions de médiation au Togo, en Centrafrique et en République Démocratique du Congo.

De même, une force de proposition francophone s'est manifestée au sujet du Kosovo : L'Albanie est membre de l'organisation internationale de la Francophonie ; aussi l'envoi de détachements multinationaux sous un drapeau francophone a-t'il été imaginé.

Il peut exister des fondements réels à la création d'une structure internationale fondée sur des affinités culturelles ; les ensembles culturels peuvent s'affirmer politiquement. Ainsi l'organisation internationale de la Francophonie bénéficie-t'elle déjà d'un statut d'observateur auprès de l'ONU. Certains vont jusqu'à imaginer une réforme du Conseil de sécurité visant à intégrer de tels ensembles socioculturels.

Il sera cependant difficile à un Etat plurilingue d'emprunter une telle voie. Les identités minoritaires nuisent à l'affirmation de l'Etat central. Mener une politique hispanophone pourrait ainsi s'avérer néfaste au Pérou et au Paraguay, dont les langues minoritaires que sont le Quechua et le Guarani ont été inscrites dans la Constitution. En définitive, les ensembles linguistiques comparables à la Francophonie ne sont pas nombreux. Et, au cœur même de l'ensemble francophone, que penser des Etats bilingues tels que la Belgique ou le Canada, plurilingues comme la Suisse ? Quelles modalités imaginer pour une représentation étatique au plan international ?

De même, la France n'a pas ratifié le Pacte des Droits Civils et Politiques de l'ONU, ni la Charte des Langues Régionales et Minoritaires. Ces textes qui admettent un traitement différencié des minorités sont contraires à la Constitution française<sup>48</sup>. On identifie bien par là le risque de dilution de la communauté nationale que crée une politique fondée sur l'encouragement de la diversité des langues. Toute organisation fondée sur des critères identitaires court le risque de voir d'autres identités plus fortes mises en valeur au détriment de l'ensemble. En ce domaine, il n'y a pas d'absolu.

---

<sup>46</sup> F. Fukuyama, « La fin de l'histoire », 1992. S. Huntington, Le choc des civilisations », 1997

<sup>47</sup> N°6/99 de la revue française de Géoeconomie.

<sup>48</sup> Le caractère de langue officielle de la République a été reconnu au français par une révision constitutionnelle en 1992 (article 2 : « La langue de la république est le français »).

Certes la Francophonie doit se garder du piège que Lévi-Strauss dénommait « le faux évolutionnisme » : cette « tentative pour supprimer la diversité des cultures tout en feignant de la reconnaître pleinement »<sup>49</sup> . Il faut bien entendu éviter toute ambiguïté entre identité culturelle et volonté hégémonique. Une énergique défense de ce patrimoine fondateur que constitue notre langue n'en reste pas moins indispensable. En tant que telle, la Francophonie reste bien une stratégie nationale.

Ne l'oublions pas, cependant :

« Ne pas apprendre l'anglais, c'est se couper du monde, tandis que le maîtriser procure l'extraordinaire bonheur de pouvoir communiquer avec à peu près tous les peuples et toutes les civilisations, à la manière du grec et du latin dans l'Antiquité »<sup>50</sup>.

Avec Jean-Marie Domenach<sup>51</sup>, il convient d'affirmer l'importance de conserver un haut degré d'ouverture dans ce qui pourrait facilement apparaître comme une politique de conservation frileuse de vestiges de notre puissance coloniale. La seule façon de ne pas donner prise aux accusations de chauvinisme et de mesquinerie est d'insérer la défense de la langue française dans la construction européenne. Notre chance réside dans le fait que la France a contribué de façon prépondérante à la fondation historique de la Communauté européenne. Ainsi le droit de l'Union européenne s'est-il largement développé sur le modèle du droit public français. De même, le respect du plurilinguisme doit continuer de présider aux travaux des institutions communautaires. Les dispositions linguistiques du droit communautaire, tel qu'il dérive de la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes, imposent le plurilinguisme dans tous les échanges commerciaux : étiquetage, documents d'offre de vente, contrats etc... Cependant, la Cour ménage un nécessaire équilibre entre la protection du consommateur par les dispositions linguistiques, et la liberté des échanges, qui suppose un minimum de contraintes. La France doit veiller à ce que son statut linguistique continue de bénéficier du privilège justifié que lui confère son histoire particulière – au même titre, du reste, que d'autres grandes nations européennes.

Pour autant, il importe d'éviter que le combat pour le statut linguistique ne sème un ferment de division au sein de l'Union européenne. Le débat sur l'exception culturelle mérite à cet égard d'être mieux circonscrit qu'il ne le fut lors des dernières négociations préalables au « Millenium Round » de Seattle. Il semble que la position de la France ne puisse se définir aujourd'hui de manière autonome et volontariste sans occasionner l'échec de toute négociation avant même que l'Europe ne parvienne à l'OMC. Dans le contexte récent, où les Etats-Unis ont été condamnés pour leur politique de fiscalité à l'exportation, manquer les rendez-vous de l'OMC serait manquer de réalisme. Quelque souplesse dans la rédaction des compromis européens pourrait résulter d'une meilleure définition des enjeux. La France doit parvenir à une véritable définition du produit culturel à protéger, et ne pas amalgamer indéfiniment création artistique et diffusion commerciale.

---

<sup>49</sup> C.Lévi-Strauss, « Race et histoire », Folio Essais 1988 p.23.

<sup>50</sup> G. Sorman, « Le bonheur français », Fayard 1995.

<sup>51</sup> JM Domenach, « Europe : le défi culturel », Ed. La Découverte 1990.

Ne pas se tromper de combat forme la base de tout approche stratégique. La défense de la langue française résulterait plutôt, à notre avis, d'une « projection intérieure » qui redonne à notre système éducatif toute la pertinence et la performance dont il faisait montre naguère. Mais en ce domaine, la véritable volonté du citoyen ne peut se réfugier derrière les représentations politiques nationales. Devrons-nous dire un jour devant une langue que même les français trouvent trop compliquée, à l'instar de Pétrarque devant les ruines du Forum : « Voyez ces restes qui attestent l'ancienne grandeur de Rome ! Le temps ni les Barbares ne peuvent s'enorgueillir d'une si incroyable destruction ; il faut l'attribuer à ses propres citoyens... »<sup>52</sup>?

---

<sup>52</sup> Cité par E. Gibbon, « Décadence et chute de l'Empire romain », coll. Bouquins, 1997.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Documents d'actualité internationale n°20, Documentation Française, 15/10/1999
2. Bertrand Gallet : « La puissance idéologique des Etats », in « La puissance internationale », dir. Pascal Boniface, DUNOD 1994.
3. Ph. de Saint Robert, « La cause du français » éd. La Place Royale, 1987.
4. H. Coutau-Bégarie, « Traité de stratégie », Economica 1999
5. Colson, « La culture stratégique américaine », Economica 1993
6. B. Colson, « La culture stratégique française » in STRATEGIQUE n°53.
7. G. Chaliand, « Dynamiques de long terme et risques contemporains », Stratégique 1/97, n°65.
8. Albert Salon, « La Francophonie, nouvel objet de la défense nationale », Revue de Défense Nationale 1995
9. Y. Marek, « Dynamique des ensembles géo-linguistiques et culturels », Revue française de géoéconomie, n°10/99
10. J.M. Guéhenno, « Américanisation ou mondialisation », Politique étrangère 1/99 p.9, (IFRI)
11. DGLF : Rapport d'activité 1998.
12. B. Bovier-Lapierre, « De quelques enjeux culturels de la géo-économie », Revue Française de Géo-économie n°10/99
13. Actes du colloque « Nouvelles menaces en mer », Centre d'Enseignement Supérieur de la Marine, 4 juin 1997
14. Mémoire de stratégie du CC Augey, « Intérêt stratégique des départements et territoires français d'outre-mer dans le contexte de l'après-guerre froide », CID 1997-1998.
15. Dossier de presse de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale relatif aux négociations de Seattle, décembre 1999.
16. RAMSES 1999-RAMSES 2000
17. PJ CALVET, « La guerre des langues », Pluriel 1999.
18. N°6/99 de la revue française de Géoéconomie
19. C.Lévi-Strauss, « Race et histoire », Folio Essais 1988
20. G. Sorman, « Le bonheur français », Fayard 1995.

21. L. Francart, « Maîtriser la violence, une option stratégique », *Economica* 1999